

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 12AVRIL 2021, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

Que la présente séance soit tenue à huis clos.

Qu'un avis a été publié sur le site Internet de la municipalité et sur Facebook et les gens ont été invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel, s'il y a lieu.

La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site Internet de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h02.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Simon Brunelle, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets

- d. Régionalisation de l'aréna
- e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 10. Comptes à payer
- 11. Dépenses incompressibles
- 12. Liste des revenus
- 13. Dépenses à approuver
 - a. Entretien des pelouses 2021
 - b. Balayage de rue
 - c. Fourniture de bureau COVID-19
 - d. Montant à verser au SSIRMRCB concernant la sécurité civile, fin du mandat de StraTJ
 - e. Achat d'un système d'alerte et de notification de masse
 - f. Appel d'offres sur invitation – achat d'un ponceau
 - g. Appel d'offres sur invitation – Travaux préparatoires et installation d'un ponceau à taux horaire
 - h. Appel d'offres public : Reconstruction égout domestique
 - i. Atelier de formation SYGEM
 - j. Boîte à clef extérieure pour le 219, rue principale
 - k. Formation Web : Le P.L. 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire
 - l. Formation : le règlement de gestion contractuelle – les avantages et les inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700\$
 - m. Congrès ADMQ virtuel 2021 : La grande Web diffusion
- 14. Demande
 - a. CPTAQ – Ferme Ombre du Clocher inc.
- 15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. États financiers 2020
 - c. Schéma de couverture de risque
 - d. Proclamation du mois de l'autisme
 - e. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Règlements
 - a. Avis de motion : Règlement 2021-05-04 : Modification du règlement taxation
 - b. Avis de motion – Règlement # 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2014-11
 - c. Avis de motion – Règlement # 2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08
 - d. Avis de motion – Règlement # 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12
 - e. Avis de motion – Règlement # 2021-04-08 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
 - f. Avis de motion – Règlement #2021-04-09 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04
 - g. Adoption du premier projet de règlement # 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2014-11
 - h. Adoption du premier projet de règlement # 2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08
 - i. Adoption du premier projet de règlement # 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12
 - j. Adoption du premier projet de règlement # 2021-04-08 modifiant le règlement de zonage # 2014-05
 - k. Adoption du premier projet de règlement #2021-04-09 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

Rés.2427-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 mars 2021.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 mars 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La directrice générale et secrétaire-trésorière a assisté à deux rencontres du comité MADA, les 9 et 17 mars. Les sondages ont actuellement cours ;
- La dernière réunion de chantier pour le projet de bibliothèque et bureau municipal a eu lieu le 10 mars 2021 ;
- Une rencontre avec tous les directeurs généraux municipaux et le SSIRMRC a eu lieu le 1^{er} avril dernier concernant la sécurité civile ;
- Des entrevues ont eu lieu pour le poste de secrétaire-trésorier adjoint le 6 avril ;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière a assisté à deux demi-journées de formation sur la loi Q2, R22 avec Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment ;

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Simon Brunelle siège à un comité de la sécurité civile ;
- Le 7 avril dernier, monsieur Brunelle a assisté au lancement virtuel de la Charte municipale pour la protection de l'enfant, une initiative de la municipalité de Fortierville ;

9. RAPPORT DES COMITÉS

b. Bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme

- Madame Yvette Demers a assisté au lancement virtuel du livre de Jocelyne Robert, vieillir avec panache le 2 mars dernier;
- La bibliothèque de Sainte-Cécile-de-Lévrard a remporté le prix *Réseau Biblio CQLM* pour le projet Yoga-Lire lors de la 17^e édition du Galart organisé par Culture Centre-du-Québec et la Table des MRC du Centre-du-Québec;
- Les animations de Yoga-Lire ont eu lieu le 29 mars dernier.

c. Comité culturel de la MRC de Bécancour

La prochaine rencontre aura lieu le 18 mai prochain.

d. Régie de la gestion des déchets

- Madame Céleste Simard a été nommée présidente par intérim de la RIGIDBNY;
- Le programme d'aide pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables a été reconduit pour l'année 2021;
- Le site de gestion des matériaux de construction, rénovations, démolitions et résidus verts de Saint-Pierre-les-Becquets est maintenant ouvert ;
- Un conteneur pour les plastiques agricoles sera installé à la Ferme Ombre du Clocher inc. Celui-ci sera ouvert à tous les producteurs agricoles de la région;
- Argus environnement a reçu le mandat de statuer sur la faisabilité de déployer un service de collecte des plastiques agricoles directement à la ferme ainsi que le nombre exact d'unités d'occupation par municipalité.

e. Régionalisation de l'aréna

- Une rencontre a eu lieu le 9 mars 2021 ;
- L'aréna de Saint-Pierre-les-Becquets a fait un déficit de 54 222.05\$ en 2020.

f. Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard ont offert dix-huit boîtes d'animation pour les enfants de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui se sont inscrites durant la relâche scolaire. Les boîtes d'animation scientifique sont une gracieuseté de la Fondation Alcoa.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2429-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **340 448.42 \$**:

Fournisseurs	Description	Montant
Amélie Hardy Demers	Remboursement frais de déplacement formation Q2, R22, envoi lettre recommandée pour M. Serge Nault et Mme Michelle Boisvert et remboursement achat antivirus pour 2 ordinateurs	257,05 \$
Buropro Citation	Achat de livres	773,38 \$
Carole Salvail	Honoraires professionnels inspecteur en bâtiment pour les mois de février et mars 2021	360,00 \$
Centre du Québec sans fil	Cotisation annuelle Internet sans fil bibliothèque	130,00 \$
Classement Luc Beaudoin inc.	Système d'archivage pour la voutre et rayonnages de la bibliothèque	33 578,45 \$
Copibec	Licence annuelle pour bibliothèque	28,74 \$
Créations Joeblo	Banc entrée, coussin, installation banc et mobilier de bureau	1 966,07 \$
CRSBP	Reliure de livres	46,30 \$
Eurofins EnvironeX	Analyse d'eau	112,96 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement avril 2021	8 223,01 \$
FQM assurances inc.	Modification à la police d'assurance du 243, rue principale	625,66 \$
Grand Conseil de la nation Waban-Aki	Honoraires professionnels étude hydraulique pour le ponceau du 292, rang Sainte-Cécile	8 519,65 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue	143,26 \$
Infotech	Achat d'une banque d'heure	2 253,51 \$
Jocelyne et Christian Houle	Récupération d'un chat errant	23,00 \$
La Capital assureur de l'administration	Assurances collectives avril 2021	1 165,67 \$
Le Sagittaire	Impression Info-Cécilois mars 2021 et téléviseurs pour salle de conférence et bibliothèque	4 178,60 \$
Lecompte Pouliot inc.	Installation compteurs d'eau	7 876,25 \$
Lévesque Construction	Paiement numéro 4 pour le projet du 219, rue principale	258 162,52 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	250,43 \$
Matériaux Fortierville 2020	Matériel pour les égouts	260,80 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois février et mars 2021, envoi feuille MADA et offre d'emploi	116,73 \$
RIGIDBNY	Quote-part 2021 et collecte ordures ménagères et recyclage avril 2021	3 060,67 \$
Shellx Groupe Conseil inc.	Étude pour l'assainissement des eaux (PRIMEAU)	4 599,00 \$
Sogetel	Internet et téléphonie avril 2021	302,51 \$
SSIRMRCB	Sécurité civile	3 434,20 \$
Total		340 448,42 \$

ADOPTÉ

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2430-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 9 586.96 \$ ainsi que 9 698.96 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Amélie Hardy Demers	Remboursement achat table et chaises de cuisine	546,13 \$
CNESST	Ajustement CNESST 2020	930,13 \$
Créations Joeblo	Restauration du bureau de la directrice générale	1 339,46 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 419,10 \$
Industrielle Alliance	RVER mars 2021	505,94 \$
Mario Demers	Allocation de dépense pour camion	312,50 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS mars 2021	2 646,42 \$
Receveur général du Canada	DAS mars 2021	887,28 \$
Salaire	Salaire net mars 2021	9 698.96 \$
Total		19 285.92 \$

ADOPTÉ

12. LISTE DES REVENUS

2e versement subvention aide COVID-19	6 144,00 \$
Ameublement ancienne caisse	470,00 \$
Licence de chiens	8,00 \$
Opérateur en eau potable	159,00 \$
Permis de construction	40,00 \$
Remboursement TPS juillet-décembre 2020	5 952,78 \$
Remboursement TVQ Juillet-décembre 2020	9 982,61 \$
Taxes 2020-2021	114 519,69 \$
Total	137 276,08 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Entretien des pelouses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission aux entreprises D. Michel pour l'entretien des pelouses des différents terrains de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D. Michel ont soumis une soumission pour l'entretien des différents terrains de la municipalité pour la somme de 3180\$;

- Salle Éric-Côté (228, rue principale)
- 235, rue principale
- 243, rue principale
- Station de pompage (276, rang Sainte-Cécile)
- 219, rue principale

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D. Michel ont soumis une soumission pour l'entretien du terrain de loisirs de la municipalité pour la somme de 1 545\$;

- Le terrain de loisirs

Rés.2431-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour l'entretien des pelouses des différents terrains de la municipalité pour la somme de 4 725\$ à l'entreprise D. Michel de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

b. Balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire effectuer le balayage des rues sous sa juridiction au printemps 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été demandée aux Entreprises Edouard Paquette ;

Rés.2432-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à l'heure pour le balayage des rues aux Entreprises Edouard Paquette :

- | | |
|--|------------|
| • Service de balayage des trottoirs avec tracteur Kubota F3060 | 75 \$ / h |
| • Service de balayage de rue avec TV145 | 118 \$ / h |
| Service de transport du sable avec camion-benne et homme pour travail manuel avec balai mécanique et souffleur | 55 \$ / h |
| • Service de transport du sable avec camion-benne (SANS HOMME) | 35 \$ / h |

ADOPTÉE

c. Fournitures de bureau COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le télétravail est encouragé tant que la situation sanitaire ne sera pas améliorée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'embauche d'un ou d'une secrétaire-trésorière adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a attribué à la municipalité la somme de dix-neuf mille dollars (19 000.00\$) en compensation des dépenses imprévues reliées à la pandémie ;

Rés.2433-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder un budget de 3 500\$ pour l'achat d'une tour d'ordinateur, d'un casque d'écoute sans-fil, quatre écrans d'ordinateur, une caméra web ainsi qu'un ordinateur portable.

ADOPTÉE

d. Montant à verser au SSIRMRCB concernant la sécurité civile, fin du mandat de StraTJ

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du devis des consultants de la Firme StraTJ, qui avaient été mandatés en juillet 2019 pour l'élaboration du plan des mesures d'urgence en sécurité civile, est maintenant terminé ;

CONSIDÉRANT l'ajout de 1 exercice de table, des copies de plan de mesures d'urgence supplémentaires et divers crédits provenant d'ajustements en cours d'application ;

CONSIDÉRANT les frais pour les rencontres de travail du comité de sécurité civile pour la suite de la mise en place du plan de mesures d'urgence régional ;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est de 37 776\$ réparti en 11 parts égales, le total est de 3 434.20\$;

Rés.2434-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la somme de 3 434.20\$ soit versée au SSIRMRCB selon les pièces justificatives reçues.

e. Achat d'un système d'alerte et de notifications de masse

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile a recommandé de procéder à l'évaluation des différents fournisseurs de systèmes d'alerte et de notifications de masse ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a mandaté les 11 directions générales du regroupement régional en sécurité civile de la MRC de Bécancour accompagné par M. Sébastien Demers afin de comparer différents systèmes d'alerte et de notifications de masse ;

CONSIDÉRANT QU'il a été discuté au comité de sécurité civile et que le choix s'est arrêté sur CITAM ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB fera l'achat du logiciel de CITAM ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition et le 1^{er} frais annuels seront partagés entre les 11 municipalités en parts égales pour 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels récurrents seront, par la suite, à même le budget du SSIRMRCB et seront répartis par la quote-part ;

CONSIDÉRANT QUE les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs, et ce dès la première année de mise en place ;

CONSIDÉRANT QUE le coût est évalué à 16 234\$ pour l'acquisition et à 1 112\$ pour les frais annuels ce qui représente 1 576.90\$ par municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard transmettra les coordonnées des citoyens et autorise CITAM à utiliser celles-ci afin de les entrer dans la base de données ;

Rés.2435-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard réserve la somme de 1 576.90 \$ pour l'acquisition du système d'alerte et de notifications de masse de CITAM et que le SSIRMRCB fasse la répartition de la facturation en parts égales pour les 11 municipalités participantes et que les frais annuels subséquents soient répartis selon la quote-part.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE les communications faites avec le système d'alerte à la population et l'assistance 24/7 seront facturées directement aux municipalités sous le principe d'utilisateurs/payeurs et ce dès la première année de mise en place.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE CITAM ait accès aux coordonnées des citoyens afin de les entrer dans la base de données.

ADOPTÉE

f. Appel d'offres sur invitation – achat d'un ponceau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé à trois entreprises des soumissions sur invitation pour l'achat d'un ponceau TTOG 3650 mm x 2280 mm aluminisés de 26 mètres de longueur par 3.5 mm d'épaisseur arqués avec deux collets incluant le transport ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu trois soumissions conformes ;

Réal Huot inc.	69 171.72 \$ (avec taxes)
Le Spécialiste du Ponceau inc.	76 728.57 \$ (avec taxes)
Machinerie Dubois inc.	78 404.51 \$ (avec taxes)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Réal Huot inc. avec 69171.72\$, taxes incluses ;

Rés.2436-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour l'achat d'un ponceau TTOG 3650 mm x 2280 mm aluminisés de 26 mètres de longueur par 3.5 mm d'épaisseur arqués avec deux collets incluant le transport à Réal Huot inc. pour la somme de 69 171.72 \$ (taxes incluses) ;

QUE les sommes soient prises dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

g. Appel d'offres sur invitation – Travaux préparatoires et installation d'un ponceau à taux horaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé à trois entreprises des soumissions sur invitation pour procéder au remplacement d'un ponceau TTOG 3650 mm x 2280 mm aluminisés de 26 mètres de longueur par 3.5 mm d'épaisseur arqués avec deux collets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat final sera payé selon les heures réelles travaillées ou selon le nombre réel de voyages ou de tonnes métriques effectués ;

Rés.2437-03-21

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à l'heure pour le remplacement d'un ponceau TTOG 3650 mm x 2280 mm aluminisés de 26 mètres de longueur par 3.5 mm d'épaisseur arqués avec deux collets incluant les travaux d'excavation de la chaussée, le retrait du ponceau actuel, sa disposition, la pose du ponceau neuf et le remblai à Excavations Denis Demers inc. pour la somme de 39 215\$ (taxes en sus);

QUE les sommes soient prises dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

h. Appel d'offres public : Reconstruction égout domestique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux de reconstruction du réseau d'égout domestique de la rue Principale, sur une longueur approximative de 130 mètres, pour le chemisage ponctuel ainsi que pour des travaux connexes par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

CONSÉDIRANT QUE la municipalité a reçu trois soumissions ;

L4 construction inc.	160 658.02\$ (avec taxes)
Construction Lemay	223 509.45 \$ (avec taxes)
Construction et pavage Boisvert	238 538.40 \$(avec taxes)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise L4 construction inc. de Sainte-Françoise ;

Rés.2438-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers d'accorder le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du réseau d'égout domestique de la rue Principale, sur une longueur approximative de 130 mètres, pour le chemisage ponctuel ainsi que pour des travaux connexes à l'entreprise L4 construction inc. de Sainte-Françoise pour la somme de 160 658.02\$;

QUE les sommes soient prises dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

i. Atelier de formation SYGEM

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre un webinaire de révision du module paie du système SYGEM ;

Rés.2439-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents qu'Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la future secrétaire-trésorière adjointe à participer au webinaire sur le module Paie du système comptable SYGEM au coût de 155\$ plus taxes.

ADOPTÉE

j. Boite à clef extérieure pour le 219, rue principale

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bureau municipal et la nouvelle bibliothèque n'ont pas de boite à clef extérieure pour le rangement d'une clef que seul le SSIRMRC peut utiliser en cas d'urgence ;

Rés.2440-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité par les conseillers présents d'acheter une boite à clef extérieure pour le 219, rue principale pour la somme de 115.00\$ (taxes en sus) ;

ADOPTÉE

k. Formation Web : Le P.L. 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale adoptera un projet de loi omnibus en début d'année 2021, apportant différents changements pour les municipalités locales et les MRC, et ce, à plusieurs niveaux.

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre un webinaire d'une durée de trois heures qui présentera plusieurs faits saillants importants de ce projet de loi;

Rés.2441-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière participent à ce webinaire d'une durée de trois heures au coût de 75\$ (taxes en sus) ;

ADOPTÉE

l. Formation : le règlement de gestion contractuelle- les avantages et les inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700\$

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation le règlement de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption des projets de loi 122 et 155, les pouvoirs accordés aux municipalités en matière de gestion contractuelle ont changé ;

Rés.2442-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière participe à la formation web sur *le règlement de gestion contractuelle- les avantages et les inconvénients de l'exemption d'appel d'offres pour les contrats de moins de 105 700\$* donné par l'ADMQ au coût de 99\$ (taxes en sus);

ADOPTÉE

m. Congrès ADMQ virtuel 2021 : La grande Web diffusion

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, le congrès de l'ADMQ en format présentiel a été annulé en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ 2021 sera offert sous forme de 18 webinaires sur 3 jours ;

Rés.2443-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents que madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière participe au congrès virtuel 2021 de l'ADMQ *la grande web diffusion* les 15, 16 et 17 juin prochain au coût de 399\$ (taxes en sus);

ADOPTÉE

14. DEMANDES

a. CPTAQ – Ferme Ombre du Clocher inc.

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Ombre du Clocher inc. à la commission de Protection du territoire Agricole du Québec ;

Rés.2444-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de Ferme Ombre du Clocher inc. puisqu'elle ne contrevient à aucun règlement municipal et de la transmettre à la commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Sept permis ont été délivrés en mars 2021 d'une valeur approximative de 206 000\$.

b. Présentation des états financiers 2020

Le rapport financier ainsi le rapport du vérificateur externe de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 est déposé à la table du conseil. Monsieur Jean Morissette,

comptable chez Raymond Chabot Grant Thornton, en fait la présentation aux membres du conseil par visioconférence.

Rés.2445-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 tel que préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE

c. Schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Bécancour a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 septembre 2009 et est entré en vigueur le 5 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un projet de schéma révisé faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au projet de schéma révisé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la loi précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

Rés.2446-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Bécancour et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

d. Proclamation du mois de l'autisme

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984 ;

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société ;

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive ;

Attendu qu'un enfant sur 64 âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise ;

Rés.2447-04-21

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Jean-Marie Dionne, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

e. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Rés.2448-04-21

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpouvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. RÈGLEMENTS

a. Avis de motion : Règlement 2021-05-04 : Modification du règlement de taxation

Rés.2449-04-21

Le conseiller monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement visant à modifier le règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2021. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

ADOPTÉE

b. Avis de motion : Règlement 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 2014-11

Rés.2449-04-21

Monsieur Pierre-Carignan donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2014-11

Le règlement vise à énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure.

ADOPTÉE

c. Avis de motion : Règlement 2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2014-08

Rés.2450-04-21

Monsieur Sébastien Lemay donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08

Le règlement vise à :

- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- exiger une copie de l'attestation de classification émise par la Corporation de l'industrie touristique du Québec et une preuve de la capacité hydraulique des

installations septiques (au besoin) lors d'une demande de permis ou de certificat pour une résidence de tourisme.

ADOPTÉE

d. **Avis de motion : Règlement 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2014-12**

Rés.2451-04-21

Monsieur Michel Deshaies donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12

Le règlement vise à :

- autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire au résidentiel et à y intégrer des critères d'évaluation des demandes;
- réviser la nomenclature des classes d'usage résidentiel;
- corriger certains autres éléments.

ADOPTÉE

e. **Avis de motion : Règlement 2021-04-08 modifiant le règlement de zonage 2014-05**

Rés.2452-04-21

Monsieur Pierre Luc Blanchet donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2021-04-08 modifiant le règlement de zonage # 2014-05

Le règlement vise à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles et définir des critères d'encadrement de ces usages;
- autoriser la culture du cannabis et la culture du cannabis à des fins personnelles uniquement dans les zones A-01, A-02, A-03 et A-04;
- interdire la culture du cannabis à moins de 100 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire la culture du cannabis à moins de 500 mètres d'un périmètre urbain;
- interdire la culture du cannabis à des fins personnelles à moins de 20 mètres d'un bâtiment principal d'usage résidentiel voisin;
- interdire spécifiquement les succursales de la SQDC dans les zones M-02, M-03 et M-04;
- restreindre l'abattage des arbres dans les zones INST-01, M-01, M-02, M-03 et M-04;
- autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle et à titre d'usage secondaire à l'habitation dans les zones A-01, A-02, A-03 et A-04;
- harmoniser les descriptions des types d'établissements d'hébergement touristique avec celles du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* du gouvernement provincial;
- autoriser l'entreposage intérieur, l'hébergement et la restauration (à l'exception des bars et discothèques), les industries légères d'aliments et boissons, les commerces de proximité, la vente au détail de produits divers (à l'exception des succursales de la SQDC) dans la zone INST-01;
- autoriser la mixité des usages sur un même terrain dans la zone INST-01;
- augmenter le coefficient d'emprise au sol maximal à 80 % dans la zone INST-01;
- autoriser les industries légères d'aliments et boissons, les commerces à incidence élevée, les activités culturelles et les services éducationnels dans la zone M-02;
- réduire les dimensions minimales de lotissement de certains usages résidentiels;
- réduire la profondeur minimale des bâtiments principaux d'usage résidentiel à 4,87 mètres dans la zone M-04;
- ne plus exiger un écran végétal de 5 mètres de large et exiger plutôt l'aménagement d'une clôture opaque entre un usage industriel et un usage résidentiel;
- réviser la nomenclature des classes d'usage résidentiel;

- clarifier certaines définitions et certains autres éléments.

ADOPTÉE

f. Avis de motion : Règlement 2021-04-09 modifiant le plan d'urbanisme 2014-04

Rés.2453-04-21

Monsieur Jean-Marie Dionne donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # 2021-04-09 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04

Le règlement vise à autoriser des usages autres qu'institutionnels dans l'affectation institutionnelle ;

ADOPTÉE

G. Adoption du premier projet de règlement 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 2014-11

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les dérogations mineures afin d'énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021 par monsieur Pierre-Carignan ;

Rés.2454-04-21

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SÉBASTIEN LEMAY,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2021-04-05 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2014-11.

ADOPTÉE

H. Adoption du premier projet de règlement #2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats #2014-08

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1er mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture de cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) ainsi que d'exiger une copie de l'attestation de classification émise par la Corporation de l'industrie touristique du Québec et une preuve de la capacité hydraulique des installations septiques (au besoin) lors d'une demande de permis ou de certificat pour une résidence de tourisme;

Rés.2455-04-21

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021 par monsieur Sébastien Lemay;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-MARIE DIONNE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2021-04-06 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2014-08.

ADOPTÉE

I. Adoption du premier projet de règlement 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2014-12

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1er mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire au résidentiel et d'y intégrer des critères d'évaluation des demandes, réviser la nomenclature des classes d'usage résidentiel ainsi que de corriger certains autres éléments;

Rés.2456-04-21

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021 par monsieur Michel Deshaies ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CARIGNAN,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2021-04-07 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2014-12.

ADOPTÉE

J. Adoption du premier projet de règlement #2021-04-08 modifiant le règlement de zonage #2014-05

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1er mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles, de définir des critères et des distances séparatrices afin de mieux encadrer ces usages, d'interdire spécifiquement les succursales de la SQDC dans les zones M-02, M-03 et M-04, d'harmoniser les descriptions des types d'établissements d'hébergement touristique avec celles du gouvernement provincial, d'autoriser les résidences de tourisme de manière conditionnelle et à titre d'usage secondaire à l'habitation dans les zones agricoles, de régir l'abattage des arbres dans l'ensemble du périmètre urbain, d'autoriser de nouveaux usages commerciaux dans la zone INST-01, d'augmenter le coefficient d'emprise au sol maximal à 80 % dans la zone INST-01, d'autoriser de

nouveaux usages dans la zone M-02, de réduire la profondeur minimale des bâtiments principaux d'usage résidentiel à 4,87 mètres dans la zone M-04, de revoir les normes de l'écran tampon entre un usage industriel et un usage résidentiel, de réduire les dimensions minimales de lotissement de certains usages résidentiels, de réviser la nomenclature des classes d'usage résidentiel ainsi que de clarifier certaines définitions et certains autres éléments;

Rés.2457-04-21

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021 par monsieur Pierre-Luc Blanchet;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL DESHAIES,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2021-04-08 modifiant le règlement de zonage # 2014-05.

ADOPTÉE

K. Adoption du premier projet de règlement #2021-04-09 modifiant plan d'urbanisme #2014-04

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est en vigueur depuis le 11 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard peut amender le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le plan d'urbanisme afin d'autoriser des usages autres qu'institutionnels dans l'affectation institutionnelle ;

Rés.2458-04-21

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021 par monsieur Jean-Marie Dionne ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ÉRIC CHASTENAY,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le premier projet de règlement # 2021-04-09 modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2459-04-21

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h52

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale et secrétaire-trésorière